

Une étude de l'UC3M met en lumière l'appareil militaire et les lois qui permettaient l'arrivée de bêtes sauvages dans les amphithéâtres

Les coulisses des spectacles dans l'Empire romain

Une étude sur le droit romain menée par l'Université Carlos III de Madrid analyse les règles et la logistique impériale complexe qui régissaient la capture, le transport et la sécurité lors des spectacles mettant en scène des animaux dans l'Empire romain, bien plus populaires que les combats de gladiateurs.



Peinture murale romaine représentant un venator avec un lion. Crédit : Musée national d'art romain (MNAR), numéro d'inventaire CE26719.

Derrière la fascination et la ferveur que suscitaient les *venationes* — ces chasses et exhibitions d'animaux exotiques dans les amphithéâtres romains — se cachait un appareil militaire et administratif sophistiqué et complexe. Une étude de l'UC3M analyse les dimensions juridiques de ces spectacles à partir de deux lois du Bas-Empire, plus précisément deux constitutions impériales du Code Théodosien. Cet article, publié dans la *Revista General de Derecho Romano*, apporte de nouvelles informations sur les divertissements dans la Rome antique : d'un éventuel monopole impérial sur la chasse aux lions aux abus et aux problèmes de sécurité provoqués lors du transport des bêtes sauvages.

Le monopole sur les lions et la sécurité publique

À travers l'étude des constitutions impériales conservées dans le Code Théodosien (*Codex Theodosianus*) puis compilées dans le Code de Justinien (*Codex Iustinianus*), cette recherche démontre comment le pouvoir impérial exerçait un contrôle strict sur les animaux exotiques.

« À la fin de l'Antiquité, face à la raréfaction croissante des grands félins, un monopole d'État aurait été instauré sur les lions afin de garantir l'approvisionnement des spectacles de l'empereur et d'éviter la concurrence de particuliers, c'est-à-dire que tous les lions appartenaient à l'empereur », explique l'auteure de l'étude, Rosa María Carreño Sánchez, chercheuse à l'Institut d'études classiques Lucio Anneo Séneca de l'UC3M.

L'armée romaine disposait d'unités hautement spécialisées (telles que les soldats désignés *sous le nom d'ad leones*, les *ursuarii* ou les *vestigatores*) chargées de traquer, de capturer et de garder les fauves aux frontières de l'Empire.

De plus, le transport de ces animaux vers la capitale ou les vivariums impériaux engendrait d'importantes difficultés logistiques et économiques. En effet, les provinces devaient subvenir aux besoins du personnel chargé du transport aux frais des caisses locales, ce qui pouvait donner lieu à des pratiques malhonnêtes, notamment des prolongations abusives qui non seulement ruinaient les villes, mais pouvaient aussi dissimuler l'utilisation frauduleuse des animaux pour des spectacles privés non autorisés. Pour mettre un terme à ces abus, l'administration impériale a imposé de lourdes amendes en or aux commandants militaires qui ne respectaient pas les règles.

Importance historique et présence en Hispanie

Contrairement aux combats de gladiateurs — qui ont progressivement disparu en raison de la condamnation morale du christianisme et du coût élevé de leur organisation —, les venationes ont survécu pendant des siècles, devenant des démonstrations de la domination humaine sur la nature et de la grandeur du pouvoir impérial.

Ce phénomène de grande ampleur s'est étendu à l'ensemble du territoire romain, y compris en Hispanie. Le colossal amphithéâtre d'Itálica (Santiponce, Séville) en est un exemple : l'un des plus grands de l'Empire, il pouvait accueillir toutes sortes de spectacles de gladiateurs, dont les venationes, dans une ville comptant à peine 8 000 habitants.

« Contrairement aux sources littéraires ou au cinéma, qui ne nous montrent que le résultat final dans l'arène, l'analyse du droit romain nous permet de comprendre les coulisses : la gestion des ressources, les conflits territoriaux et l'énorme effort logistique qu'exigeait l'un des spectacles les plus populaires de l'Antiquité », conclut la professeure Carreño Sánchez.

Pour en savoir plus :

Carreño Sánchez, R. M. (2026). De venatione ferarum (CTh. 15.11) : Aspects juridiques de la capture et du transport d'animaux exotiques destinés aux spectacles publics. *Revista General de Derecho Romano*, 46, ISSN : 1697-3046.

Vidéo : <https://youtu.be/JJL4N7PiHjg>